

**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social**  
*Articles L1232-4, L1232-11 et D 1232-4 et suivants du Code du Travail*

**ATTESTATION DU SALARIE AYANT BENEFICIE DE L'ASSISTANCE DU CONSEILLER DU SALARIE LORS D'UN ENTRETIEN RELATIF A UNE RUPTURE CONVENTIONNELE (1)**

Je,  
Soussigné(e) .....  
Atteste que Monsieur / Madame .....  
m'a assisté lors d'un entretien préalable au licenciement qui a eu lieu le .....  
Entre ..... heures ..... et ..... heures .....  
Dans les locaux de l'entreprise .....  
A l'adresse suivante :

- Il n'y a pas eu lieu de rendez-vous préparatoire entre Monsieur / Madame .....
- Un rendez-vous préparatoire a eu lieu ce même jour entre ..... Heures & ..... Heures
- Un rendez-vous préparatoire a eu lieu, mais à une autre date qui est la suivante : (2)

Fait à ..... le .....

**Signature du (de la) salarié(e)**

**Informations statistiques complémentaires :**

**Effectif de l'entreprise**

Moins de 10  De 10 à 49  De 50 à 199  De 200 et Plus

**Secteur d'activité**

Industrie  Commerce  Transports  Bâtiment  Autres

**Le salarié assisté est**

Une femme  Un homme

- 1 exemplaire à remettre à Unité Territoriale 05 de la DIRECCTE PACA avec l'état mensuel de frais de déplacements
- 1 exemplaire à remettre à l'employeur du conseiller du salarié aux fins de remboursement des salaires maintenus
- 1 exemplaire à conserver par le conseiller du salarié

(1) Rappel : L'article L1237-12 du code du Travail prévoyant que plusieurs entretiens peuvent être nécessaires à la conclusion de la rupture conventionnelle, chaque entretien au cours duquel le conseiller a assisté le salarié fait l'objet d'une attestation, d'une prise en charge des frais éventuels de déplacement et, le cas échéant, du remboursement des salaires maintenus

(2) Rappel : Les absences de l'entreprise pour des rendez-vous préparatoires ne se situant pas immédiatement avant l'entretien préalable n'entrent pas dans le cadre des autorisations d'absences fixées par l'article L1232-9 du code du travail